

Le 3 février 2021

## **Communiqué de presse**

### **Création d'un comité de filière de la petite enfance**

Dans un message adressé le mardi 2 février 2021 aux professionnels de la petite enfance, Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles, a annoncé la création d'un comité de filière de la petite enfance. Ce comité a pour objectif de travailler sur les besoins essentiels des professionnels de la Petite enfance tels que les niveaux de rémunération, la construction de passerelles entre diplômés et qualifications, et la possibilité d'accéder à des parcours de progression professionnelle attractifs.

Le ministère entamera dans les prochains jours une série d'entretiens avec les acteurs incontournables du secteur dans le cadre de la préfiguration de cette filière.

La Fédération du service aux particuliers (FESP) remercie le ministère pour ce projet qu'elle appelait de son vœu et tient à féliciter le gouvernement pour sa méthode basée sur la concertation et le dialogue dans laquelle elle compte jouer pleinement son rôle.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat n'a pas manqué de saluer et reconnaître le rôle incontournable de tous les professionnels de la petite enfance des crèches, micro-crèches à la garde d'enfants à domicile depuis le début de la crise sanitaire mais plus largement au quotidien.

La FESP est sensible au fait que, pour la première fois, le gouvernement a eu la volonté de n'oublier aucun acteur de la petite enfance. À ce titre les professionnels du domicile retrouvent leur pleine et entière place au côté des autres modes de garde.

Dans l'objectif annoncé de créations de places d'accueil supplémentaires, elle continue à défendre pour les établissements d'accueil collectif ses mesures - émises depuis plus de 2 ans - qui permettraient de créer des places supplémentaires à travers notamment la 12eme place d'accueil pour les micro crèches.

En ce qui concerne la garde d'enfants à domicile réalisée par des structures, la FESP renouvelle son souhait de pouvoir également permettre aux familles de bénéficier de la Prestation d'accueil du jeune enfant pour la garde de leurs enfants âgés de 6 à 11 ans.

La FESP, qui représente le plus grand nombre d'entreprises dans le secteur de la petite enfance (crèches, micro-crèches, garde à domicile...), contribuera activement au développement de la filière.

**Contact presse** : Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou [s.akbaraly@o2p-conseil.com](mailto:s.akbaraly@o2p-conseil.com)

**À propos de la FESP :**

Reconnue par l'État comme la première Fédération professionnelle, en nombre d'entreprises et de salariés, dans la branche des entreprises de services à la personne en France (arrêté de représentativité : <https://cutt.ly/Urr6Kja>).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis 1996, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt-trois activités du secteur. <http://www.fesp.fr/>.

Elle fêtera cette année son 25e anniversaire.